



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taxes foncières

Question écrite n° 104007

Texte de la question

Alerté par la Fédération du bâtiment et des travaux Publics du Haut-Rhin, M. Francis Hillmeyer appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget et des comptes publics sur l'inquiétude et l'incompréhension que suscitent les modalités de calcul de la taxe foncière auprès des entreprises exerçant une activité de menuiserie et disposant d'un atelier de fabrication. Celles-ci sont, en effet, très inquiètes des redressements fiscaux d'entreprises pratiqués dans le département du Haut-Rhin, comme sur le reste du territoire français, visant à requalifier en établissement industriel, des ateliers de ces entreprises traditionnellement classés en bâtiment artisanal. Financièrement, ces redressements sont une charge très lourde puisqu'ils portent sur 3 années. De plus, les appréciations du caractère industriel ou non des ateliers étant pris de manière discrétionnaire, de l'incompréhension s'ajoute à l'inquiétude. Aussi, il lui demande de bien vouloir intervenir pour contrôler ces pratiques incompressibles lourdes de conséquences dans le contexte économique du secteur de la construction toujours orienté à la baisse dans le Haut-Rhin et fragilisé par des importations concurrentielles.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104007

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Budget et comptes publics

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mai 2017](#), page 3392